Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Crédit d'étude pour la reconstruction du Parlement

Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un crédit de 2,33 millions de francs pour poursuivre les études du projet de nouveau Parlement sur le site de Perregaux à la Cité. Le Gouvernement sollicite ce crédit avant la fin du concours d'architecture afin de disposer d'un crédit voté à la mi-juin, au moment où le lauréat sera connu. Sa volonté est de ne pas retarder le déroulement du projet qui a connu un report de six mois, suite à un recours jusqu'au Tribunal fédéral.

Un premier crédit d'étude de 850'000 francs a été accordé par le Grand Conseil en décembre 2007 pour financer le concours d'architecture et les bases du plan d'affectation cantonal. Un recours contre la procédure du concours a reporté de six mois le projet. Afin de poursuivre les études sans interruption et de préparer l'exécution, le Conseil d'Etat a décidé de demander un deuxième crédit d'étude maintenant déjà, afin de disposer d'un crédit voté à la mi-juin, date à laquelle le projet lauréat issu du concours d'architecture sera connu.

Ce crédit d'étude permettra de financer le développement du projet lauréat du concours et de préparer la demande de crédit d'ouvrage, qui devrait intervenir au printemps 2010. La construction s'étendra de l'été 2010 au printemps 2012. L'objectif est en effet, sous réserve de l'obtention des crédits et autorisations nécessaires, que le Grand Conseil puisse s'installer dans ses nouveaux locaux pendant la présente législature, soit avant le 1er juillet 2012, après avoir occupé l'aula du Palais de Rumine pendant une dizaine d'années.

L'enjeu de la reconstruction du Parlement sur le site de Perregaux est essentiellement une question architecturale et urbanistique touchant à la silhouette de l'ensemble médiéval de la Cité, d'importance nationale, limité au sud par la Cathédrale et au nord par le Château Saint-Maire, siège du Gouvernement. Le Grand Conseil est unanime à vouloir se réinstaller et trouver sa juste place dans ce lieu chargé d'histoire, dans une perspective de développement durable, sans renier l'époque et les techniques actuelles.

Lausanne, le 12 février 2009

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 01 / Eric Perrette, architecte cantonal, Service immeubles, patrimoine et logistique, 021 316 73 10 ou 079 509 94 04 / François-Joseph Z'Graggen, architecte, SIPAL, 021 316 73 15